



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**CABINET DU PREFET**

**N° Spécial**

**28 Septembre 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial CABINET du 28 Septembre 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>CABINET DU PREFET</b>	<b>Page</b>
CAB-DS- SIDPC N° 2018-537	03.09.2018	Arrêté portant agrément du centre de formation de la société SECURITAS FORMATION pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.	3
ANNEXE		Liste des formateurs qualifiés de la société SECURITAS FORMATION 253 Quai dela bataille de Stalingrad 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.	6



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

- 3 SEP. 2018

**ARRETE CABINET-DS-SIDPC N° 2018 – 537 du**  
**PORTANT AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION**  
**DE LA SOCIETE SECURITAS FORMATION**  
**POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DE SECURITE INCENDIE**  
**DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**  
**ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le Code du travail ;

VU l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté PCPIIT n° 2018-15 du 7 mars 2018 portant délégation de signature à monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

VU la demande d'agrément par la société SECURITAS FORMATION compte tenu du changement d'adresse de son siège social du 2 bis rue Louis Armand à PARIS (75015) au 253 quai de la bataille de Stalingrad à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DTPP 2016-1186 du 21 novembre 2016 modifié, donnant agrément N°2016-0005 pour une durée de cinq ans à la société SECURITAS FORMATION pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des services de sécurité incendie et d'assistance au personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'avis favorable du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Considérant le changement d'adresse du siège social ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** L'agrément est accordé à la société SECURITAS FORMATION pour dispenser des formations et organiser des examens pour les agents des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et des immeuble de grande hauteur.

**Article 2** En application de l'article 12 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié visé ci-dessus, la demande comporte les éléments d'information nécessaires et notamment :

1. la raison sociale, à savoir : SECURITAS FORMATION ;
2. le nom du représentant légal à savoir madame Corinne PRUVOST ;
3. la nouvelle adresse du siège social sis 253 quai de la bataille de Stalingrad à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) ;
4. des adresses des centres de formations :
  - « Ile-de-France » : 5 chemin des Montquartiers à ISSY-LES-MOULINEAUX ;
  - « Centre » : rue des Sables de Sary à SARAN (45770) ;
  - « Nord » : 843 avenue de la République, BP 2015, à MARQ-EN-BAROEUL (59702) ;
  - « Centre Est » : 6 rue de Copenhague à STASBOURG (67014) ;
  - « Est » : 33 rue Alfred Brinon à VILLEURBANNE (69100) ;
  - « Centre Ouest » : 1 rond-point de la Bigeottière, BP 129, à ORVAULT (44703) ;
  - « Sud Ouest » : 109 rue Jean Bart, BP 27487, à LABEGE (31670) ;
5. l'attestation d'assurance «multirisques», contrat AXA n°64 644 551 04, en cours de validité ;
6. l'énumération des moyens matériels et pédagogiques dont dispose le centre de formation conformes à l'annexe XI de l'arrêté de référence ;
7. la liste des formateurs et leurs qualifications (cette liste figure en annexe du présent arrêté) ;
8. les programmes de formation ;
9. le numéro de déclaration d'activité auprès de la délégation régionale à la formation professionnelle : 11 75 32061 75, attribué le 19 mars 1991 ;
10. l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait daté du 5 mars 2018) :
  - dénomination sociale : SECURITAS FORMATION ;
  - numéro de gestion : 2007 B 04288 ;
  - numéro d'identification : 340 979 186 RCS NANTERRE ;

**Article 3 :**

L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans, à compter de la date du présent arrêté.

**Article 4** – Le bénéfice de cet agrément est subordonné au respect par la société SECURITAS FORMATION des dispositions réglementaires en vigueur.

**Article 5** - L'agrément préfectoral porte le numéro d'ordre suivant : 33.

**Article 6** - Le centre de formation doit assurer la traçabilité des diplômes délivrés. En cas de cessation d'activité, il doit en avvertir le préfet des Hauts-de-Seine et lui fournir les éléments permettant d'assurer la continuité de traçabilité des diplômes.

**Article 7** - Les dossiers de demande de renouvellement doivent être adressés au préfet des Hauts-de-Seine deux mois, au moins, avant la date anniversaire du précédent agrément.

**Article 7** - Les dossiers de demande de renouvellement doivent être adressés au préfet des Hauts-de-Seine deux mois, au moins, avant la date anniversaire du précédent agrément.

**Article 8** - Tout changement de formateur ou de convention de mise à disposition d'un lieu de formation ou d'exercices sur feu réel doit être porté à la connaissance du préfet et faire l'objet d'un arrêté modificatif.

**Article 9** - L'agrément peut être retiré à tout moment par décision motivée du préfet qui l'a délivré, notamment en cas de non respect des conditions fixées par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié susvisé.

**Article 10** - Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le général commandant la brigade de sapeurs pompiers de Paris, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et le représentant légal du centre de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Mathieu DUHAMEL

**ANNEXE DE L'ARRÊTÉ N° 2018-537**

**Liste des formateurs qualifiés  
de la société SECURITAS FORMATION  
253 Quai de la bataille de Stalingrad 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

Monsieur BRULERE Cyril (SSIAP3)  
Monsieur VANDEBEULQUE Jean-Pierre (SSIAP3)  
Monsieur GOMBERT Florent (SSIAP3)  
Monsieur COURCOL Sébastien (SSIAP3)  
Monsieur DUSSART Fabrice (SSIAP3)  
Monsieur RICOS Pascal (SSIAP3)  
Monsieur ESTEVES Antoine (SSIAP3)  
Monsieur LOZZI David (SSIAP3)  
Monsieur FAVORITI Cédric (SSIAP3)  
Monsieur MAIRET Philippe (SSIAP3)  
Monsieur ROUX Sébastien (SSIAP3)  
Monsieur CHRETIEN Jean-Luc (SSIAP3)  
Monsieur CHAMPTOUSSSEL Marc (SSIAP3)  
Monsieur MASSIAS Eric (SSIAP3)  
Monsieur POTHIN Rémy (SSIAP2)  
Monsieur LEFEBVRE Alain (SSIAP3)  
Monsieur MALICET Christophe (SSIAP3)  
Monsieur GALEAZZI Jonas (SSIAP3)  
Madame FAKHET Radhia (SSIAP3)  
Monsieur COULIBALY Emile (SSIAP2).

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>